Département des Landes

MAIRIE DE TARTAS

Envoyé en préfecture le 06/09/2018
Reçu en préfecture le 06/09/2018
ID : 040-214003139-20180904-2018_DC29-AU

Répu[illegible]blique Française

DECISION

N° 2018-29

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
PLACE GAMBETTA - PLACE ARISTIDE BRIAND - RUE VICTOR HUGO - RUE DU GENERAL DE GAULLE
MODIFICATION DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU SOUS-TRAITANT LOT 1 VRD
SARL RECTO VERSO - COPYTEL

LE MAIRE DE TARTAS (Landes),
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,
VU la délibération en date du 21 septembre 2015 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,
VU la délibération H N° 18 en date du 29 novembre 2017 relative à l'AP/CP 18 aménagements du centre-ville,
VU la décision 2017-25 du 18 décembre 2017 attribuant les travaux du lot 1- VRD des travaux d'aménagement des espaces publics de la place Gambetta, place Aristide Briand, rue Victor Hugo et rue du général de Gaulle au groupement d'entreprises BAPTISTAN & BAUTIAA pour un montant de 826 907, 30 € Hors Taxes € soit 992 288.76 € TTC,

VU la décision 2018 D3 du 18 juin 2018 portant acceptation **SARL RECTO VERSO - COPYTEL 579 avenue Kennedy 40000 MONT DE MARSAN** en tant que sous-traitant du lot 1 VRD pour la fourniture et la pose de totems : pour un montant total hors taxes de **3 525.00 €.**
CONSIDERANT que le mandataire du groupement solidaire - la SAS L .BAPTISTAN 1420/1626 rue de la ferme du carboue BP 141 40003 Mont de Marsan cedex a présenté une nouvelle déclaration DC4 modificative pour modifier le montant à payer au sous traitant

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter l'entreprise **SARL RECTO VERSO - COPYTEL 579 avenue Kennedy 40000 MONT DE MARSAN** en tant que sous-traitant du lot 1 VRD pour la fourniture et la pose de totems : pour un montant total hors taxes de **3 373.00 €.**

Article 2 : D'agréer les conditions de paiement. Le sous traitant sera payé directement par la commune et le nouveau montant ci-après seront déduits de la part de SAS BAPTISTAN : **3 373.00 € HT**

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Préfet.

Fait à Tartas, le 4 septembre 2018
Le Maire,

VILLE DE TARTAS ★ LANDES - 40400 ★

J-F. BROQUÈRES

Hôtel de Ville - 40400 TARTAS - Tel. 05 58 73 41 06 - Télécopie 05 58 73 30 41
E-Mail : mairie@tartas.fr - Site internet : www.tartas.fr